



comment reconnaitre un enfant

Par **wisu**, le **04/07/2012 à 19:08**

BONJOUR . je suis le pere biologique d une fille de 8 ans .a la naissance je ne l ai pas reconnue, elle ne porte pas mon nom . comment puis je faire faire pour lui donner mon nom , et combien il y a de frais ? merci .

Par **rosanita**, le **06/07/2012 à 17:25**

Bonjour,

Allez au service de l'état civil de la mairie pour faire la reconnaissance de votre enfant.

C'est gratuit

Par **seb544**, le **06/07/2012 à 17:33**

Bonjour

sachez cependant que même si vous reconnaissez l enfant, l enfant pourra conserver le nom de famille de la mère si celle ci s oppose au changement

Par **wisu**, le **06/07/2012 à 17:54**

BONJOUR . merci de m avoir repondu.ma fille biologique porte le nom de son pere adopfif.ma compagne qui est la mere de cette fille est séparée de ce pere adoptif depuis 5 ans sans etre divorcée .MERCII .

Par **youris**, le **06/07/2012 à 18:37**

bjr,

vosre première question était incomplète pour obtenir une bonne réponse.
s'agit-il d'une adoption plénière ou simple ?

en l'absence du divorce, les droits et obligations du mariage subsistent.
cdt

Par **wisu**, le **06/07/2012** à **20:11**

BJR . merci de votre reponse.je ne comprend pas les 2 systemes d adoption. je vous explique : j ai 63 ans je suis veuf depuis 5 ans. j ai connu ma compagne il y a 10 ans nous avons eu une fille qui a 8 ans.cette fille je ne l ai pas reconnue, c est le mari de ma compagne qui l a reconnue, donc elle porte son nom . ma compagne n a pas divorcé de cet homme qui a reconnu l enfant. je vis avec elle et notre fille depuis 4 ans. aujourd'hui je voudrai que cette fille porte mon nom , ma compagne est d accord .merci

Par **youris**, le **06/07/2012** à **20:42**

bjr,

vosre question était mal posée puisque il n'y a pas eu adoption dès l'instant où la mère était mariée.

selon le code civil (article 312) l'enfant conçu ou né pendant le mariage a pour père le mari. en conséquence vous devez entreprendre une action en reconnaissance de paternité devant un tribunal, l'avocat est obligatoire.

une des premières choses à faire c'est que votre compagne divorce car en l'absence de divorce les droits et obligations du mariage subsistent.

cdt

Par **wisu**, le **06/07/2012** à **21:44**

BSR. merci bc pour vos reponses.